

La Lettre du Cercle

CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE DE LA TOUR, 75116 PARIS

Numéro 44 - Janvier 2011

www.cpat.asso.fr

Le voyage du Cercle au Pilat rhodanien

Les 24 et 25 septembre 2010, le Parc naturel régional du Pilat et la Communauté de communes du Pilat rhodanien ont chaleureusement accueilli le Cercle pour l'aménagement du territoire.

Visites et promenades, réunions de travail, rencontres avec les élus et les responsables du parc ou de la Communauté de communes, visite de l'usine de la fromagerie du Pilat, gastronomie, la fête était complète, se terminant par les éliminatoires régionales du championnat de France de canoë-Kayak au stade d'eau vive de St Pierre d Bœuf sur le Rhône, l'un de rares au monde à disposer d'un tapis roulant « remonte courant ». Que soient à nouveau chaleureusement remerciés les élus, techniciens et chefs d'entreprise que nous avons rencontrés, et, bien sûr, notre ami Serge Malfois, ingénieur en chef du GREF, l'un des fondateurs du Parc, l'organisateur de ce voyage.

Pour ceux - je sais qu'il y en a - qui se laissent tromper par l'homonymie phonétique entre la dune du Pyla et le Parc naturel régional (PNR) du Pilat, rappelons que ce dernier s'étend du Rhône aux faubourgs de St Etienne, du sud du département du Rhône au nord de ceux de l'Ardèche ou de la Haute Loire. Il se compose de quatre pays extrêmement différents, la région du Condrieu, le Pilat rhodanien, la pays de Gier et les monts du Pilat. Les articles de Jean-Luc Obin et de Michel Mercadier vous permettront d'en savoir beaucoup sur le parc et sur notre voyage, tandis que l'excellent site du parc (www.parc-naturel-pilat.fr) vous permettra de le découvrir sans quitter votre bureau et vous incitera certainement à aller le visiter dès cette année.

Les enseignements que tire le Cercle de ce voyage qui avait été préparé par une réunion débat avec Marc Gastambide, DG de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux sont de trois ordres.

- Créer et faire vivre un PNR, c'est, tout d'abord, un ensemble très diversifié mais très cohérent d'actions aménagement du territoire local.

- C'est, bien sûr, la mise en valeur d'un territoire, c'est aussi, voire surtout, la création d'une identité territoriale ;

- C'est une multitude d'initiatives de développement local, économiques, culturelles, qui cherchent à développer le maximum de synergies entre des acteurs aux intérêts ou aux aspirations souvent a priori contradictoires.

- C'est alors l'émergence de solidarités entre ces acteurs, ce qui renforce l'identité territoriale.

Sommaire

• EDITORIAL	Hervé NORA	1
• ARTICLE DE PRESSE	Tribune du Progrès	2
• EXTRAIT DE LA LETTRE D'INFORMATION AUX ELUS ET PARTENAIRES		3
• EXPOSE DE MME GARDET DIRECTRICE D U PARC NATUREL DU PILAT	Jean-Luc OBIN	4
• LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN	Michel MERCADIER	9
• BREVE « REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES « UN PREMIER PAS TIMIDE »	Jean-Marie SIMON	11
• A LIRE DICTIONNAIRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		12
• LA RESSUSCITEE DE BEAUJON, Livres de Jacqueline BODDAERT		12

- C'est, enfin, l'illustration d'un développement durable alliant le développement économique, la prise en compte de l'environnement, la cohésion sociale.
- Le parc du Pilat, c'est ensuite l'illustration d'une politique régionale d'aménagement du territoire : aux portes de deux grandes agglomérations, le Parc joue un rôle essentiel dans le maintien de sites naturels vivants face à la déferlante urbaine. On contient l'extension de la ville, mais on permet aussi aux gens des villes de bénéficier d'une nature préservée.
- Pour le Cercle, le voyage au Pilat fut, enfin, l'illustration « sur le tas » des enseignements de son colloque de juin dernier sur le thème « Aménagement des territoires et agricultures ».

Oui, il est possible de maintenir des terres agricoles viables à proximité des grands sites urbains. On préserve ainsi une richesse nationale, la terre cultivable, tout en permettant aux urbains d'accéder aux richesses des terroirs de proximité.

A ces trois points s'ajoute un quatrième, qui n'est par contre pas spécifique des parcs naturels régionaux : celui du « mille feuilles » administratif français et de la multiplicité des administrations et structures « compétentes » dans tous les domaines, pour tous les projets, les problèmes etc. Nous avons déjà abordé ce problème à plusieurs reprises (réunion avec Joël Aubert, voyage en Lorraine et rencontre avec Philippe Leroy...). Le Pilat rhodanien a été pour les participants au voyage une nouvelle et concrète occasion de mettre le doigt sur cette regrettable spécificité française.

H.N.

Le Rhône et le nord du Pilat rhodanien vu des Crêts



La visite du Cercle dans la presse La Tribune du Progrès 28 septembre 2010

Une Délégation du Cercle pour l'aménagement du territoire en visite

« Ce week-end, une délégation de l'association « Cercle pour l'aménagement du territoire » était en visite dans le Pilat. Cette association, fondée en 1991, réunit aujourd'hui environ deux cents membres ; anciens ou actuels hauts fonctionnaires, ministres, parlementaires, présidents directeurs généraux de grands groupes industriels et d'établissements financiers, délégués et directeurs à la Datar entre autres.

La Datar est une administration de gestion créée par le Général de Gaulle en 1963, qui est chargée de préparer et coordonner les politiques de l'Etat en matière d'aménagement du territoire : aménagements régionaux, grandes infrastructures portuaires, ferroviaires, routières, économique ...

Ces anciens détachés de la Datar continuent à réfléchir sur les grands problèmes d'aménagement. C'est pourquoi, ils parcourent la France.

Durant leur séjour de deux jours dans le Pilat, ils ont rencontré divers acteurs du territoire, dont Bernard Bonne, président du Conseil général de la Loire. Georges Bonard et Pierre Schmelze, vice présidents du Parc, Hubert Dumas, président de la communauté de communes du Pilat rhodanien, Jean-Claude Guilloteau, chef d'entreprise.

Ils ont découvert les divers paysages du Pilat mais aussi ses acteurs économiques par la visite de la fromagerie Guilloteau, la rencontre avec Claude Boucher, président de l'Organisme de défense et de gestion de la rigotte de Condrieu, ou encore la visite de l'espace « Eaux vives » à Saint Pierre de Bœuf. Ils ont pu échanger sur le mode de fonctionnement du Parc du Pilat et de la communauté de communes, avec leurs directeurs respectifs, Sandrine Gardet et David Barranco, dont les exposés les ont fort intéressés. Cette délégation était conduite par Hervé Nora, ancien directeur général de l'informatique de Framatome, et Paul Camous, préfet et ancien préfet de la Loire à l'époque de la création du Parc du Pilat.

Cette visite avait été organisée par Serge Malfois, ancien délégué du ministère de l'environnement auprès de la Datar. Il y resta trois ans pour étudier et proposer des projets de rénovation de l'environnement, dans les zones de reconversion industrielle (région des mines, Lorraine, Fos-sur-Mer, Le Creusot, vallée du Gier...). »

Un extrait de la

Lettre d'information aux élus et partenaires du Parc naturel régional du Pilat Octobre 2010

« Visite du Préfet qui créa le Parc du Pilat en 1974.

Le 24 septembre 2010, Pierre Schmelze, vice-président du Parc, et son tout premier directeur, Serge Malfois, ont reçu le Cercle pour l'Aménagement du Territoire.

C'est une association nationale dont les membres sont ou ont été acteurs de l'aménagement du territoire et ont pour la plupart travaillé au sein de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale). Le Cercle est un lieu d'échanges et de réflexions qui donnent lieu à la publication d'idées dont peuvent se saisir les décideurs d'aujourd'hui.

L'ancien Préfet de la Loire, Paul Camous, préfet qui a présidé à la création du Parc naturel régional du Pilat et membre du Cercle était présent.

Ce fut l'occasion pour le Parc du Pilat de montrer le chemin parcouru depuis 1974. Un constat partagé : de nombreux succès à l'actif du Parc et de ses partenaires, une évolution qui s'impose au Parc vers plus de complexité s'agissant du contexte institutionnel et de la procédure de révision de la charte définie par l'Etat. Malgré cela, un dynamisme toujours bien présent et des actions à foison. »

Le Cercle à l'usine de la Fromagerie du Pilat qui fabrique de la Rigotte de Condrieu AOC



L'usine de Pélussin de la Fromagerie du Pilat Rhodanien (<http://www.fromageriedupilat.fr/>) fabrique de la Rigotte de Condrieu AOC dans des bâtiments aménagés par la Communauté de communes loués à la société fondée par Jean-Claude Guilloteau (à gauche sur la photo)

Exposé de Mme GARDET

Directrice du Parc naturel régional du Pilat

24 septembre 2010

JEAN-LUC OBIN

Le label «Parc naturel régional» (PNR) est attribué par le Premier Ministre aux territoires

- ayant des patrimoines naturel et culturel riches et fragiles
- où les acteurs locaux sont fortement mobilisés pour la mise en oeuvre d'un projet territorial de développement durable

Le Code de l'Environnement fixe 5 missions aux Parcs :

- Protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie .
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines

1- Présentation du territoire

- 700 km²
- 47 Communes + 3 nouvelles dans le périmètre de révision en cours
- en tout ou partie 3 communautés de communes
- partiellement 1 Communauté d'Agglomération (stéphanoise)
- 16 villes portes

- partiellement 2 SCOT, en raison de la proximité de la communauté d'agglomération du Pays Viennois et de la communauté urbaine du Grand Lyon
- Labellisé PNR depuis 1974

Un territoire aux patrimoines riches et diversifiés

- Etagement altitudinale de 140 m. à 1 432 m.
- Interface de 3 zones biogéographiques
- Diversité d'activités humaines
- Diverses influences « culturelles » (situation de carrefour)

D'où une diversité en termes :

- de milieux naturels (réservoir de biodiversité)
- de paysages (+ position de belvédère)

Un territoire fragile

- 58 000 habitants (+ de 50 % des actifs travaillent à l'extérieur du territoire ; certaines communes deviennent « dortoir », avec de plus en plus de mouvements pendulaires)
- 2 millions de citoyens à proximité
- Risque de sur-fréquentation des sites naturels
- Pression urbaine et résidentielle importante
- Mais aussi des problèmes de déprise agricole et d'enforestement (« reforestation »)

Un massif bien individualisé (le massif du Pilat) mais pluriel

- une limite ville-campagne franche
- à mi altitude, les « balcons » (des plateaux en fait) qui sont les lieux de développement
- à plus haute altitude, des cœurs de nature gérés par l'Homme
- un massif qui regarde vers l'extérieur et qui se retrouve autour de l'image Parc

2- L'origine du Parc

Le préambule de la Charte de 1974 pose les problèmes :

« Déjà les citoyens du pourtour (du Pilat) fréquentent le massif. Beaucoup y viennent en fonction de vieilles attaches familiales et ancestrales, ou parce que le Pilat abrite des sites admirables et garde de vastes étendues particulièrement attractives. Or cette fréquentation doit croître dans les années à venir eu égard à l'amélioration du niveau de vie, à la diminution des temps quotidiens et hebdomadaires de travail, aux contraintes multipliées et pesantes de "la civilisation industrielle" ...

En venant de plus en plus nombreux dans le massif du Pilat, les habitants des grandes villes du pourtour constituent un marché neuf de consommateurs originaux. Ils ont besoin de services; ils demandent des équipements.

Ils aménagent des résidences secondaires privées ou collectives. Ils tiennent en eux une source indiscutable de profits favorables à une rénovation rurale globale à laquelle les populations rurales doivent participer et de laquelle ils doivent bénéficier.

Cependant, les mêmes foules citadines entraînent avec elles des nuisances et des méfaits tels que le capital Nature tout entier du massif risque par le fait d'une présence incontrôlée, d'être rapidement et sérieusement détérioré. »

Le PNR du Pilat est : « un moyen pour une rénovation rurale entière, de l'économie au culturel ; un contenant et une condition pour adapter la campagne comme espace résidentiel ouvert largement aux citoyens ; un élément et un instrument pour assurer la protection et la conservation de la nature. »

Les obstacles rencontrés

Il fallait que la charte convainque la commission interministérielle du bien-fondé du projet (lors de la séance du 17 mai 1973). Mais elle devait au préalable être adoptée par le Syndicat Mixte, représentant les collectivités territoriales concernées et adhérentes au projet.

Et donc en premier ressort, il a fallu convaincre les communes du Parc et leurs habitants ... pour que chaque conseil municipal vote l'adhésion au Syndicat. Ce ne fut pas chose facile !

Il faut rappeler le contexte : si les grandes villes de l'arrondissement de Saint-Etienne, si Lyon et le département du Rhône, si le département de la Loire, à travers leurs élus, percevaient bien tout l'intérêt d'un Parc, les habitants du futur Parc, eux, en redoutaient les effets pervers.

Voici leurs arguments résumés :

- devenir comme dans les Parcs nationaux (la Vanoise, par exemple) avec lesquels il y a confusion et ambiguïté d'ailleurs, un lieu consacré exclusivement à la protection de la nature
- perdre ainsi tout droit sur leurs terres, leurs habitudes de production, de chasse...
- subir des citadins mal informés des exigences de la vie rurale et saccageurs,
- devenir une "réserve d'indiens" que l'on vient voir pour se distraire.

Ces arguments trouvaient une résonance dans les textes réglementaires: le décret et la circulaire de juin 1967 voulaient faire des PNR des territoires destinés à la protection de l'environnement, à la détente des citadins ou la pratique des activités culturelles ...

Une orientation novatrice alliant protection, aménagement et développement

Il a fallu toute la volonté et la force de persuasion du Préfet, notre Ami Paul CAMOUS, des membres de l'Association de préfiguration, du directeur M. Serge MALFOIS, et du syndicat mixte, pour donner une orientation toute autre, plus rassurante et conforme à la fois à l'intérêt et aux vœux des habitants : faire de l'aménagement rural, privilégiant le maintien de l'activité et de la population, tout en préservant un environnement de qualité. Cela permettra de rassurer les plus hésitants et d'emporter leur adhésion.

C'est cette volonté que traduit la première Charte, dans son préambule cité ci-dessus, mais aussi par exemple dans l'article 4 : "le Parc est une zone d'aménagement et de développement rural dans laquelle la population permanente doit pouvoir bénéficier progressivement des mêmes conditions de vie que les citadins, grâce à une économie rurale rénovée et à un environnement social amélioré."

Cette orientation, caractéristique de certains Parcs régionaux, n'était pas spécialement prévue par les décrets les concernant. Il faudra attendre une circulaire du Premier ministre en 1979 puis le décret du 25 avril 1985, pour que soit reconnue cette orientation.

Bien sûr, le côté "détente des citadins" n'était pas négligé, ni l'aspect "protection de la nature", et la Charte l'exprimait aussi. Il fallait que chacun y trouve son compte, d'abord les plus de 40 000 habitants des communes du Parc.

3- La structure juridique du Parc

Le Parc est un syndicat mixte dont le conseil syndical comprend 80 délégués élus représentant

- la Région Rhône-Alpes
- les Départements de la Loire et du Rhône
- les 16 Villes- portes
- les 47 Communes du territoire du Parc
- les Communautés de Communes et d'Agglomération

Il est dirigé par une Présidente et un Bureau de 22 membres, dont 7 Vice Présidents.

Il comprend des commissions thématiques et des comités paritaires, auxquels sont associés des partenaires institutionnels et socio-économiques.

Il emploie une équipe pluridisciplinaire d'environ 40 salariés, ainsi que des personnes en insertion en entretien de la nature.

4- La démarche d'élaboration du projet de Charte 2013 - 2025

Il s'agit d'une démarche :

- impliquant l'ensemble des acteurs du territoire et des villes portes: habitants, entrepreneurs, associations, organismes institutionnels et techniques, bureaux d'études, experts, universitaires et élus...
- basée sur différentes modalités d'association des publics (consultation, concertation, méthode «post-it », enquêtes, questionnaires, réflexion prospective)
- basée sur des formes et supports divers de communication (réunions publiques, rencontres bilatérales, 1 site Internet dédié à la révision de la charte, 1 site extranet, 1 système d'information territoriale en ligne, articles de presse, dossiers thématiques, films)

Les documents diffusés ont été :

- Diagnostic du territoire
- Analyse de l'évolution du patrimoine naturel
- Note d'orientations
- Bilan évaluatif de la charte Objectif 2010 (bilan intermédiaire en 2006)
- Rédaction de l'avant projet de Charte Objectif 2025 avec une forte association des citoyens
- Et son plan de Parc associé

Après délibération de toutes les collectivités territoriales associées, la Région transmettra à l'Etat l'ensemble des délibérations.

Commentaire des participants : la lourdeur de cette procédure est en décalage croissant avec l'accélération des modes de vie.

Quelques indicateurs chiffrés :

- + de 500 téléchargements de l'avant projet de charte au stade de la consultation sur site Internet dédié révision
- + de 60 contributions reçues
- 115 réunions de travail (hors réunions internes aux élus ou techniciens du Parc) dont 35 réunions de présentation de l'avant-projet et du plan de parc

5- Les constats et les enjeux

Ils sont de cinq ordres :

- Une croissance péri-urbaine accrue
- Des pressions qui se poursuivent sur les milieux et les ressources
- Une recomposition sociale à mieux appréhender
- Des richesses économiques propres mais limitées
- Des enjeux énergétiques et climatiques

6- Les problématiques à traiter dans la charte 2013 - 2025

Quel développement durable sur un territoire rural confronté à la pression urbaine ?

a) Comment atteindre l'équilibre des espaces et des usages nécessaire à la préservation de la biodiversité et des paysages ?

- Une gestion maîtrisée des espaces et des ressources
- Développement de l'urbanisation
- Préservation des espaces naturels remarquables et des corridors écologiques
- Reconquête de la biodiversité par une gestion écologique des espaces agricoles et forestiers

b) Comment habiter, consommer et se déplacer sans porter atteinte aux ressources et aux qualités du territoire ?

- Des modes de vie plus sobres et plus solidaires
- Organisation des déplacements
- Organisation des polarités urbaines
- Habitat et économies d'énergie
- Cohésion et mixité sociale

c) Comment produire des richesses en préservant les ressources et les qualités du territoire ?

- Des modes de production durables
- Développement des productions agricoles et sylvicoles en vue d'Une consommation locale
- Développement des énergies renouvelables
- Maintien des services et commerces

d) Comment favoriser une meilleure appropriation de la Charte par les collectivités locales et les habitants et les impliquer dans sa mise en oeuvre ?

- Comment être plus d'innovant dans les actions ou dans les méthodes de travail ?
- Comment favoriser les réflexions prospectives pour ne pas «rater» des enjeux nouveaux ?
- Comment développer les coopérations à bénéfice réciproque notamment avec les agglomérations voisines ?

7- Architecture de l'avant-projet de charte 2013 – 2025

Trois Axes thématiques

Axe 1 : Des modes de vie plus sobres et plus solidaires

Axe 2 : Une gestion maîtrisée des espaces et des ressources

Axe3: Des modes de production durable en lien avec la consommation locale

Deux Axes transversaux

Axe4 : Un parc, acteur du territoire régional et au-delà

Axe 5 : Une mobilisation de tous les citoyens pour changer d'ère

Les axes sont déclinés en objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels.

Le + : fiche de déclinaison de la Charte dans les Plans locaux d'Urbanisme

8- Les continuités avec la Charte précédente

La continuité ressort des thèmes suivants :

- Mobilité douce
- Economie d'énergie
- Développement de circuit-court
- Développement de la filière bois
- Soutien à l'agriculture
- Observatoire participatif de la biodiversité
- Gestion conservatoire et concertée des sites écologiques prioritaires
- Maison du Tourisme, application de la charte européenne du tourisme durable, tourisme social et éco-tourisme
- Patrimoine à faire vivre et revivre
- Education au territoire et à l'environnement

9- Les nouveautés

- Ateliers de sensibilisation des habitants et des élus sur l'urbanisme durable
- Conseil architectural et énergétique global
- Action de revalorisation paysagère (ZA - Côtière Rhodanienne)
- Trame verte et bleue / Matrice naturelle à reconquérir
- Actions de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers plus volontaristes
- Réactivation du comité culturel
- Appui à la création d'éco-activités
- Performance sociale des entreprises et collectivités
- Projets en direction de publics plus larges (implication de tous)
- Réflexion prospective et collective pour anticiper les enjeux
- Implication citoyenne

Conclusion des participants

Un double intérêt éminent ressort de la démarche du PNR du Pilat :

- Etre un outil d'élaboration de compromis entre les intérêts des multiples acteurs privés, qui exercent des pressions foncières conflictuelles
- Etre un outil de négociation et de coopération entre les collectivités territoriales et leurs émanations

Points faibles de la démarche PNR

- la lourdeur, conséquence notamment de l'extrême complexité institutionnelle et de l'enchevêtrement des périmètres de contractualisation.
- un conseil scientifiques trop « naturaliste et environnemental »
- le faible parti tiré des Universités de Lyon et de Saint-Étienne

Points forts

- Devant le charme des paysages, on n'ose penser à ce qu'aurait produit la pression foncière sans la régulation issue de la démarche PNR. Faute d'anticipation sur les pressions foncières, un peu partout se produit une certaine banalisation des paysages.
- Le PNR s'impose, dans les faits, par son habileté et sa hauteur de vue :
 - il réunit des ressources sans lever l'impôt

il pilote des programmes sans en avoir la responsabilité directe

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

Michel MERCADIER

Samedi 25 septembre 2010 :

Présentation de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien par

- M. Hubert Dumas, Président de la communauté de communes &
- M. David Barrenco, Directeur.

En introduction, Serge Malfois nous présente les deux intervenants, il rend hommage à M. Hubert Dumas, un élu conscient des besoins d'aménagement de ce territoire grâce à qui le parc a pris la bonne direction.

Les étapes :

- Un diagnostic, qui reste encore d'actualité
- Des lignes d'actions qui en ont été issues pour le court, moyen & long termes ;
- Actuellement le Parc est en train de mener les actions de moyen terme.

Depuis, les SCOT (Schémas de cohérence territoriales) sont apparus, celui qui concerne le parc couvre 5 départements : Ardèche, Drôme, Isère, Loire & Rhône. Le projet vient d'être présenté à la Communauté de communes.

Pour M. Hubert Dumas, **la Communauté de communes est une chance pour les 14 communes qui la composent** : elle facilite les actions.

La Communauté de communes reste une région rurale mais alors que sa population totale augmente (13 300 habitants en 1999, 16 000 en 2010) sa population rurale diminue.

Au départ, les services de l'Etat ont une vision différente de celle des élus, ils sont attirés par la Vallée du Rhône plus que par le reste du département de la Loire. La mise en route de la Communauté de communes est laborieuse au départ.

En réponse à une question sur la complexité du découpage territorial : M. Dumas compare la Communauté de communes à Monaco. Il faut avoir la capacité de s'adapter aux évolutions de la vie moderne, traiter les questions qui sortent des limites de son territoire voire même de celui du département de la Loire, tout en faisant face à des demandes sociales très fortes parfois contradictoires. La Communauté de communes doit savoir arbitrer ces attentes.

Ainsi, sommes-nous une région dont le Rhône (le fleuve) est la raison majeure : une région historique de passages, de mutations liées à l'aménagement du fleuve ; tout cela a marqué fortement les populations vivant dans la Communauté de communes.

M. David Barrenco, directeur, nous détaille le cadre et **les caractéristiques de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien** :

- Un département dont quasiment toutes les communes (sauf 3) sont regroupées en EPCI (établissement public de coopération intercommunale)
- Les voisins : la Communauté de communes des Monts du Pilat et « saint Etienne Métropole » dont quelques communes appartiennent aussi au Parc naturel du Pilat

Avant, préexistait un SIVOM créé dès 1970, limité d'abord au ramassage des ordures ménagères, puis à l'aménagement de la voirie, mais couvrant un territoire plus vaste ; fallait-il intégrer toutes les communes du SIVOM.

Le choix s'est fait :

- de se limiter aux communes du département de la Loire et donc au canton de Pélussin : avec 6 communes en zone de montagne & 10 km de rives du Rhône ;
- d'accroître très progressivement les compétences de la Communauté de communes.

Un conseil communautaire :

- 52 membres (pour chaque commune, un représentant par tranche de 500 habitants)
- pour l'exécutif, un Président assisté de 5 Vice-présidents ;
- sept commissions thématiques qui étudient les dossiers et fait des propositions.

Le bureau débat des propositions des Commissions et les soumet au conseil communautaire pour approbation. Si besoin, le bureau accepte de retarder une prise de décision pour mieux préparer un dossier et rechercher un plus large consensus. Ainsi, les dossiers sont-ils approuvés à une très large majorité.

Au début : choix de compétences a minima, mais cela a permis une augmentation sensible de la DGF venant de l'Etat :

- économie & aménagement de l'espace ;
- environnement ;
- logement & cadre de vie.

Puis, lancement d'un diagnostic pour choisir les compétences les plus pertinentes pour la Communauté de communes du Pilat Rhodanien. Après débats et malgré quelques « moments difficiles », un consensus a été trouvé pour accepter 4 nouvelles compétences :

- petite enfance ;
- culture ;
- personnes âgées ;
- habitat.

Les compétences de la Communauté de communes viennent épiéter sur celles des maires d'où ce choix de les étendre très progressivement, au fur et à mesure de l'évolution des esprits et de la prise de conscience des avantages à travailler ensemble sur des sujets complexes comme : le soutien de l'élevage par la création de l'AOC « Rigotte de Condrieux », la rivière artificielle ou la médiathèque.

Les recettes :

Ressources fiscales :

En 2009, il a décidé de passer en TPU (taxe professionnelle unique) .

- De 2002 à 2008 : environ 3 000 k€ par an dont TP 500 k€ et DGS 2 500 k€
- Depuis 2009 : environ 3 100 k€ par an dont TPU 2 000 k€ et DGS 1 100 k€

Un choix privilégiant la solidarité qui fût difficile mais qui dans le contexte actuel de suppression de la TP (taxe professionnelle) se révèle favorable, même si beaucoup d'incertitudes demeurent sur l'avenir de la fiscalité. Une CET (contribution économique territoriale) devrait être mise en place.

La Taxe pour les ordures ménagères est fixée sur trois niveaux selon le service rendu à chaque commune.

Une taxe de séjour a été créée en 2010.

Recettes totales :

- DGF & Dotation d'intercommunalité
- Subventions publiques (80%) : Europe, état, Conseils généraux (Rhône & Loire), communes ;
- Subventions privées (CNR, compagnie nationale du Rhône...) ;
- Ressources d'exploitation (cinéma, base de loisirs....) ;
- Emprunts ;

- FCTVA (fonds de compensation de la TVA).

Domaines d'intervention :

Développement économique

3 zones d'activité économique et une en cours d'aménagement à St Pierre de Bœuf sur une friche industrielle de 3 ha :

- un coût d'aménagement de 800 k€ à charge de la Communauté,
- des contraintes liées à la présence d'une centrale nucléaire à 2 km,
- un projet de centre commercial a été refusé en commission nationale,
- un projet en cours de « ferme photovoltaïque ».

Tourisme :

- renforcer la communication
- création d'un office de tourisme ;
- création d'une voie verte de 10 km le long du Rhône, insérée dans le projet de « via rhona » qui ira à terme du lac Léman à la Mer Méditerranée.

•

Environnement :

- gestion du traitement des déchets ménagers, en 2002, réhabilitation de la déchetterie ;
- gestion des cours d'eau & de l'entretien de leurs rives, déléguée à un Syndicat mixte.

Habitat :

- mis en place d'un PLH (plan local de l'habitat), lancé en 2005 et validé en 2010 ; il permettra un cadrage cohérent des PLU des communes.
- Développement des centre-bourgs, (de nombreuses maisons restent inhabitées).

Loisirs :

Création d'une rivière artificielle

- implantée sur des terrains domaniaux concédés jusqu'en 2013 à la CNR qui les rétrocède à la Communauté de communes ;
- Des travaux engagés en 2008 dont un tapis roulant pour remonter les kayaks : 3,5 millions d'euros d'investissement dont 15 % apportés par la Communauté de communes ;
- C'est la plus longue rivière artificielle d'Europe ;
- 40 000 kayaks par an
- 100 à 120 000 visiteurs par an,
- 3 employés permanents & 30 saisonniers ;

- 400 à 500 k€ de recettes par an ;
- Avec à proximité un camping et une zone de loisirs, de promenade
- gestion des cours d'eau & de l'entretien de leurs rives , déléguée à un Syndicat mixte.

- des opérations pour le commerce : FISAC.....

M.M..

Création d'un centre culturel : un cinéma & une médiathèque

Autres interventions :

- enseignement musical (en milieu scolaire : ¾ heure hebdomadaire par classe)
- étude des besoins de services pour le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes
- création d'une Infrastructure à haut débit pour aller au-delà des performances de l'ADSL

Petite enfance :

- création en 2006, d'un relais pour les assistantes maternelles (animations itinérantes..)
- création de crèches : une à Pélussin gérée par une association, un projet pour une autre en janvier 2011 à macla puis une troisième au nord en 2012

Communication :

- un journal de la communauté de communes (6500 exemplaires)
- création en 209 d'un site Internet

Projets à venir :

- une maison des services publics ;
- reprise de la gestion de la maison pour l'emploi ;
- des nouveaux aménagements pour la base de loisirs ;
- création de crèches
- une redevance plus incitative pour un traitement plus durable des déchets ménagers.

Les participations à d'autres actions :

- le parc Naturel du Pilat : la Communauté de communes y est représentées en plus de chacune des communes ; pour la Communauté de communes un représentant communautaire et 7 représentants des communes ;
- le contrat de parc avec la région Rhône-Alpes
- le programme LEADER ;

BREVE

Réforme des collectivités territoriales : Un premier pas timide

JEAN-MARIE SIMON

Après un an de navettes entre les deux Assemblées, le Parlement vient d'adopter définitivement le projet de loi sur la réforme territoriale. Celui-ci demeure prudemment éloigné des recommandations de la commission Balladur.

Dès 2014, 3496 conseillers territoriaux remplaceront donc les 4037 conseillers généraux et les 1880 conseillers régionaux actuels. Ils seront élus au scrutin uninominal à deux tours, avec un seuil de qualification fixé à 12,5 % des inscrits.

L'autre pilier de la réforme consistait à mettre fin, sauf pour les communes, à la clause de compétence générale qui permet aux collectivités territoriales d'intervenir dans tous les domaines. Sur ce point, les parlementaires ont été frileux en décidant que cette mesure de répartition des compétences entre Régions et Départements ne s'appliquerait qu'à compter du 1^{er} janvier 2015.

Ceci étant, il semble bien que les cantons devraient être redécoupés pour tendre vers une moyenne plus équitable de 20 000 à 30 000 habitants, de même que reste ouverte la possibilité de fusion entre communes, départements, régions, ou encore entre départements et régions.

J.M.S.

A LIRE

Paru aux éditions Belin :

DICTIONNAIRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Etat des lieux et Prospective

Sous la direction de Serge Wachter
Cyria Emelianoff, Jean-Pierre Galland, Jean-
Paul Lacaze, Jacques Manesse, Françoise
Navarre, Thérèse Saint-Julien.

L'aménagement du territoire, à l'âge des défis écologiques, a besoin de prospective, mais a-t-il besoin d'un dictionnaire ? Oui, car d'ordinaire, la plupart des glossaires, lexiques ou répertoires de l'aménagement s'en tiennent à des définitions sinon formelles, tout au moins courantes, de mots ou d'expressions, *au présent*.

Bien sûr, ce dictionnaire poursuit aussi cette ambition – les définitions usuelles constituent les éléments « basiques » de l'approche des différentes notions – mais il s'efforce d'aller au-delà.

Ce dictionnaire, à la fois classique et original, mesure les défis de l'aménagement à l'horizon 2030.

Il interroge surtout les mots de l'aménagement du point de vue des politiques qui sont menées et des défis qui se présentent pour le futur. L'angle prospectif concerne les dynamiques territoriales, mais plus encore, à travers elles, les politiques d'aménagement.

En résumé, ce sont les enjeux de l'action publique d'aménagement projetés dans un horizon de long terme que le présent dictionnaire souhaite éclairer.

J.M.S

LE LIVRE DE JACQUELINE BODDAERT

« LA RESSUSCITEE DE BEAUJON »

Dans un petit livre paru aux éditions « jets d'Encre », Jacqueline BODDAERT, ancienne documentaliste de la DATAR, raconte comme elle a frôlé la mort lors d'une intervention chirurgicale (son cœur s'est arrêté de battre 4, puis 7 minutes !) et comment elle a ensuite surmonté ses souffrances. Une leçon de courage. Merci Jacqueline.



La Lettre du Cercle

N° 44 - janvier 2011

• Directeur de publication :

- Hervé Nora,
Président du Cercle

- Rédacteurs :

- Jean-Paul Lacaze
- Hervé Nora
- Jean-Luc Obin
- Michel Mercadier
- Jean-Marie Simon

- Comité de Lecture :

- Patrice Becquet
- Jean-Paul Lacaze
- Jean-Marie Simon

• Édition :

- Françoise Salomon

